

# BILAN 2025

## PRÉSENCE POSTALE

03 - ALLIER



**LA POSTE**  
GROUPE



<b>1. Le réseau postal dans le département de l'ALLIER</b> .....	6
Configuration du réseau .....	6
Présence postale des points de contact prioritaires .....	7
<b>2. Accessibilité au réseau postal</b> .....	12
<b>3. Perspectives d'évolution du maillage postal</b> .....	14
Evolution du statut des points de contact .....	14
<b>4. Annexes</b> .....	15
<b>Annexe 1 : Le cadre législatif et réglementaire</b> .....	16
<b>Annexe 2 : Définition des points de contact éligibles et des quartiers de la politique de la ville</b> .....	17
<b>Annexe 3 : Le zonage en aires d'attraction des villes 2020</b> .....	18
<b>Annexe 4 : Cartographie de la population du département</b> .....	20
<b>Annexe 5 : Offre de produits et services dans les points de contact du département</b> .....	22
<b>Annexe 6 : Liste des points de contact postaux dans le département de l'ALLIER</b> .....	23
<b>Annexe 7 : Evolutions envisagées pour les points de contact du département</b> .....	35





**03**

**ALLIER**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**180**

POINTS DE CONTACT



**317**  
COMMUNES



**333 298**  
HABITANTS  
INSEE 2023



**53**

BUREAUX DE POSTE

DONT



**2**

FRANCE SERVICES

ET



**22**

FACTEURS GUICHETIERS



**18**

LA POSTE RELAIS

DONT

**0**

La Poste Relais ESS \*

**0**

La Poste Relais  
ESS Services +



**109**

LA POSTE AGENCES  
COMMUNALES /  
INTERCOMMUNALES

**93,5%**

DE LA POPULATION  
est à moins de 5 km  
et à moins de 20 mn  
de trajet automobile  
d'un point de contact.

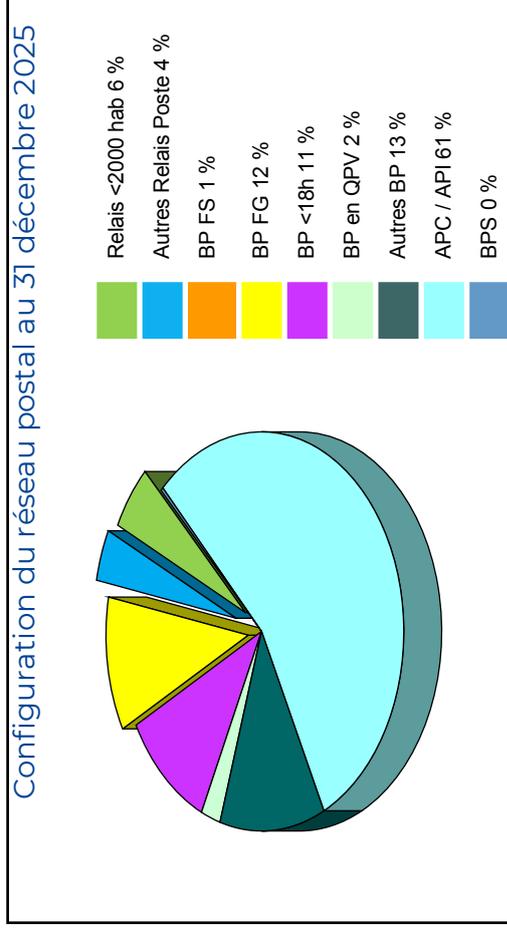
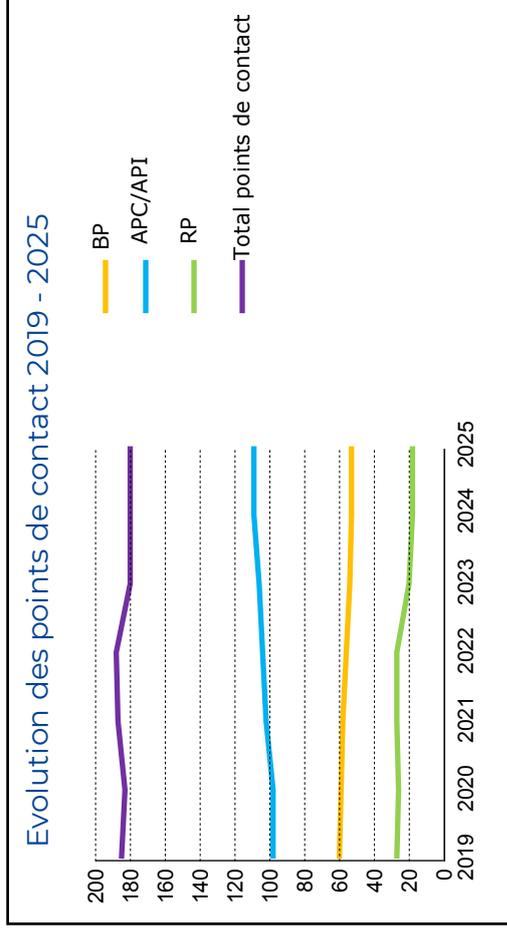
\* ESS : Économie sociale et solidaire.

# 1. Le réseau postal dans le département de l'ALLIER

## Configuration du réseau

Au 31 décembre 2025, le réseau de La Poste dans le département de l'ALLIER compte **180** points de contact<sup>(1)</sup>, répartis en trois catégories en fonction de leur mode de gestion ou de leur offre de services :

- **53** bureaux de poste (BP) en gestion directe :
  - dont 22 bureaux facteur-guichetier, gérés par des agents de La Poste qui sont à mi-temps facteur, à mi-temps guichetier ;
  - dont 2 bureaux accueillant une France services ;
- **109** Agences Postales Communales (APC) ou Intercommunales (API) gérées par des agents territoriaux dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et les communes ou intercommunalités considérées ;
- **18** Relais Poste (RP) gérés par des commerçants dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et des partenaires privés.



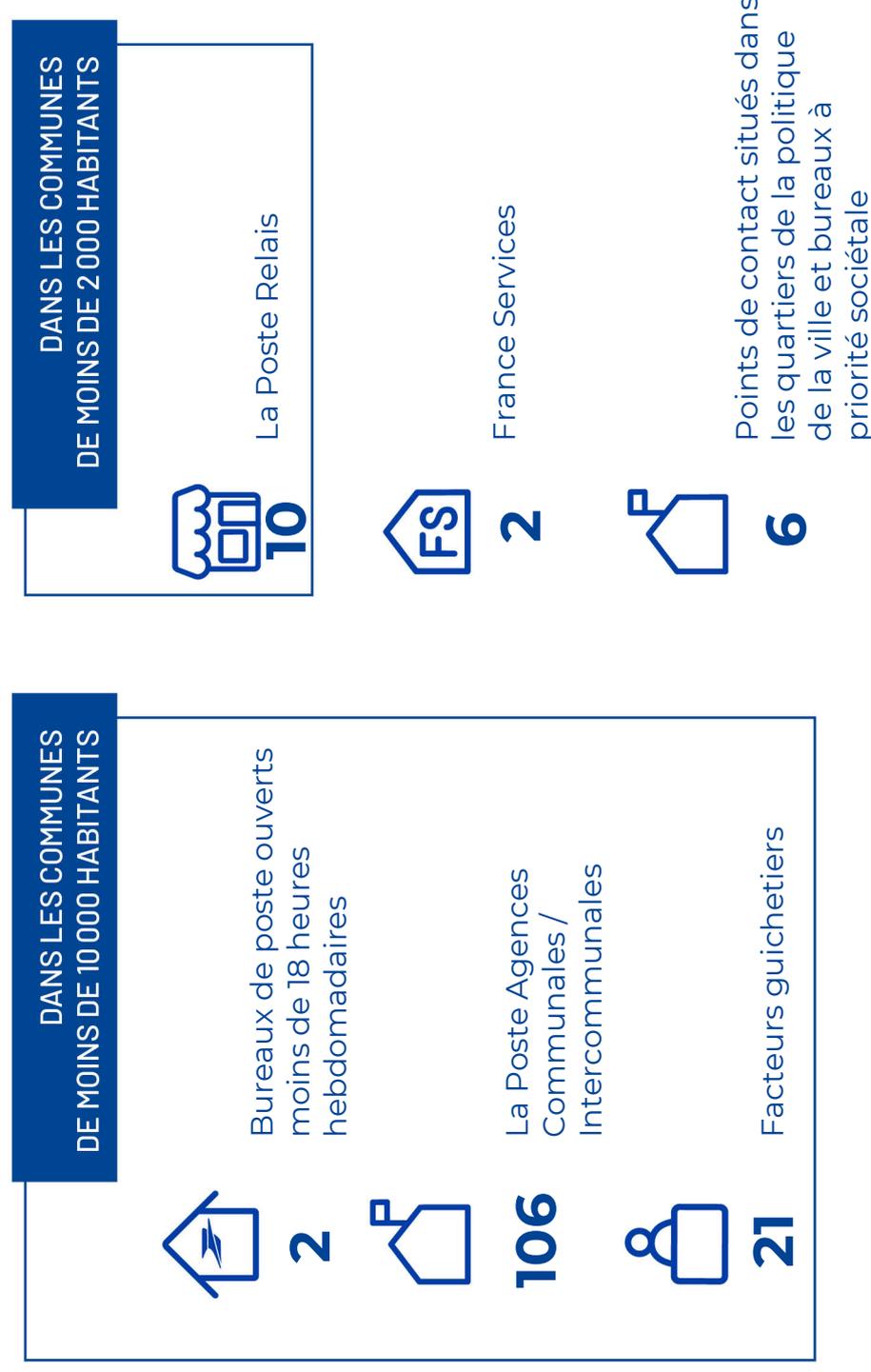
<sup>(1)</sup> Liste des points de contact postaux en annexe 6

## Présence postale des points de contact prioritaires<sup>(2)</sup>

Le département de l'ALLIER compte, au total, **180** points de contact répartis dans **164** communes dans lesquelles **280 075** habitants résident (recensement de la population Insee 2023).

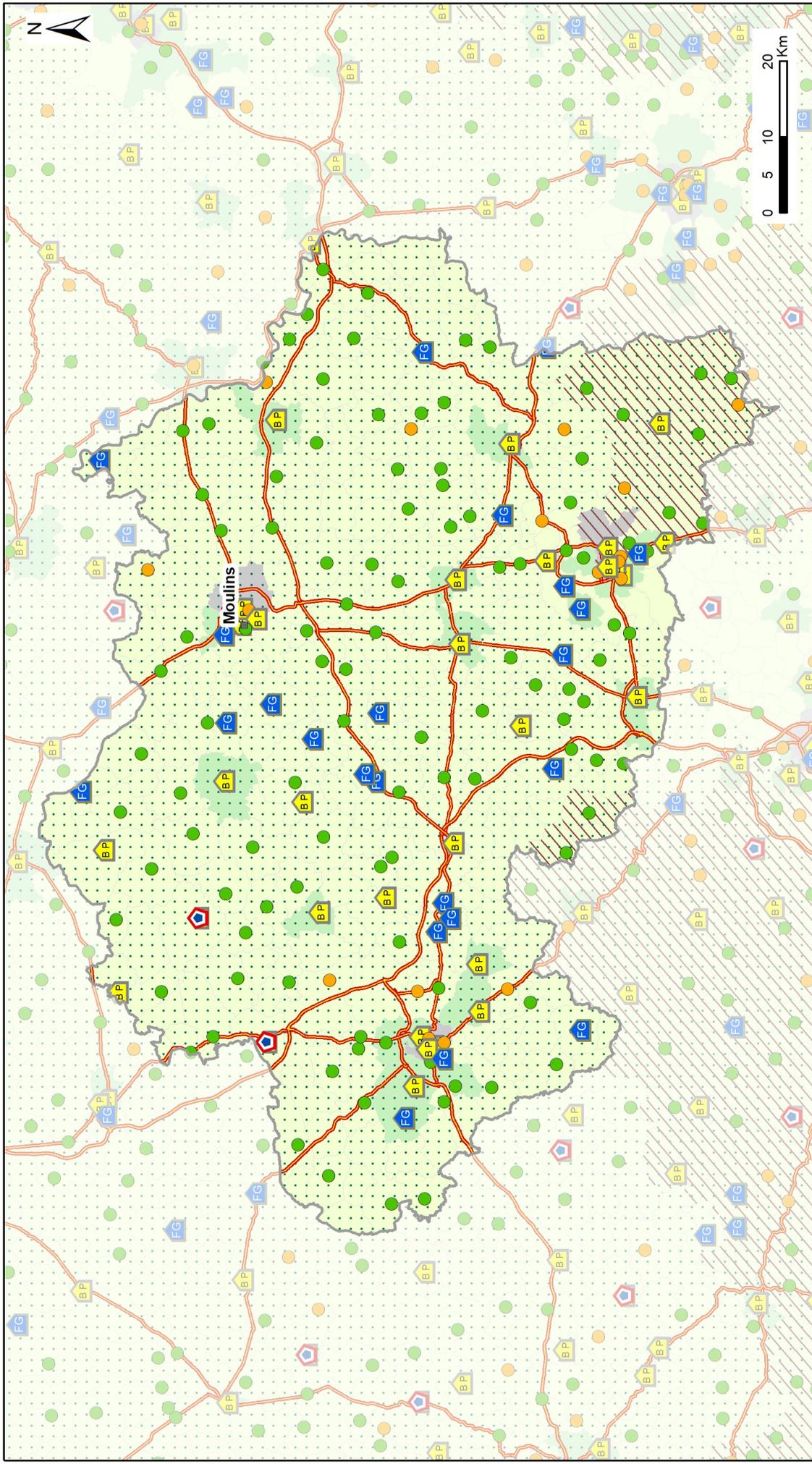
Parmi ces points de contact, **81,7 %** sont identifiés comme prioritaires compte tenu de la nature de leur statut ou de leur situation géographique, conformément aux dispositions du contrat de présence postale territoriale 2023-2025.

Ces points de contact éligibles sont répartis dans **143** communes différentes avec une population totale de **186 966** habitants.



<sup>(2)</sup> Définition en annexe 2 ;

# Présence postale dans les territoires



## Points de contact

-  Bureau de poste
-  BP facteur-guichetier
-  BP France Services

## Zonages

-  Commune < 2 000 hab. en 2019
-  Commune > 2000 et < 10 000 hab.
-  Commune > 10 000 hab. en 2019

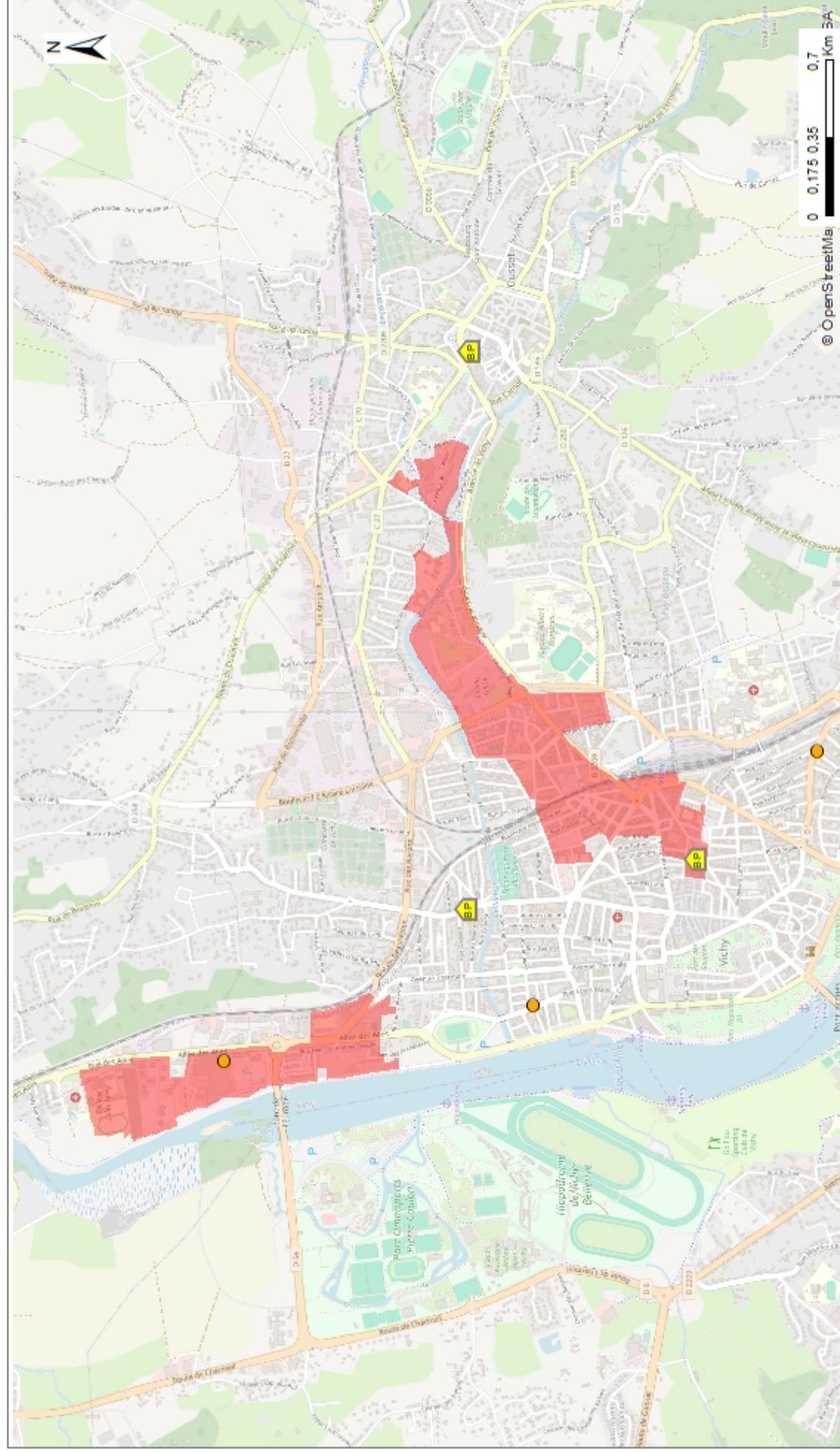
-  ZMM
-  FRR
-  FRR-ZMM
-  Routes principales
-  Communes 2025

● Agence postale

● Relais poste

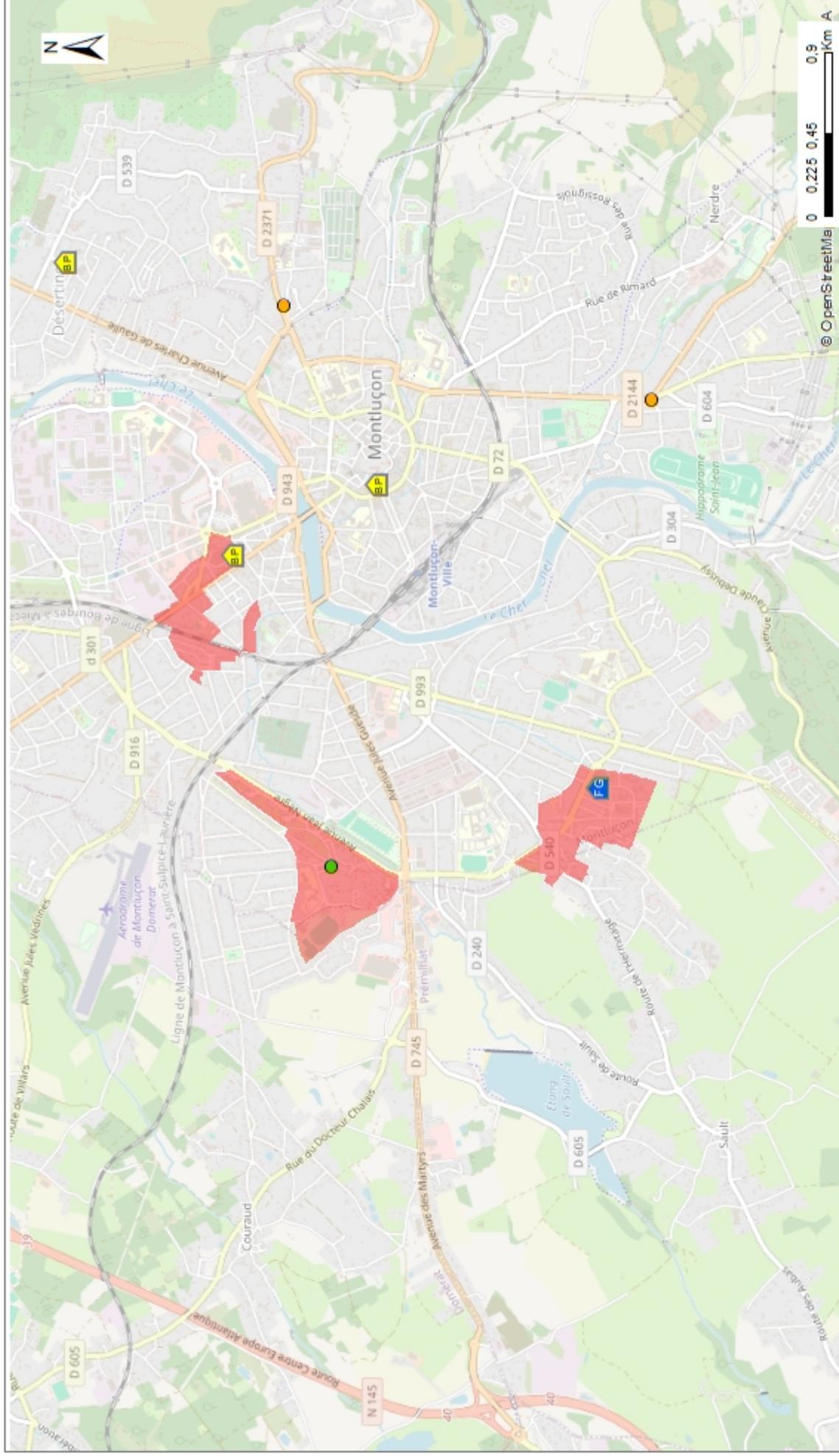
Source : ANCT, zones de montagne / FRR arrêté du 19/06/2024 actif au 01/07/2024 et FRR réintégrées par la loi de finances 2025 / Présence postale au 31 décembre 2025.

## Présence postale dans les quartiers de la politique de la ville



Source : QPV, décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024, modifiant la liste des quartiers prioritaires. Présence postale au 31 décembre 2025.

## Présence postale dans les quartiers de la politique de la ville



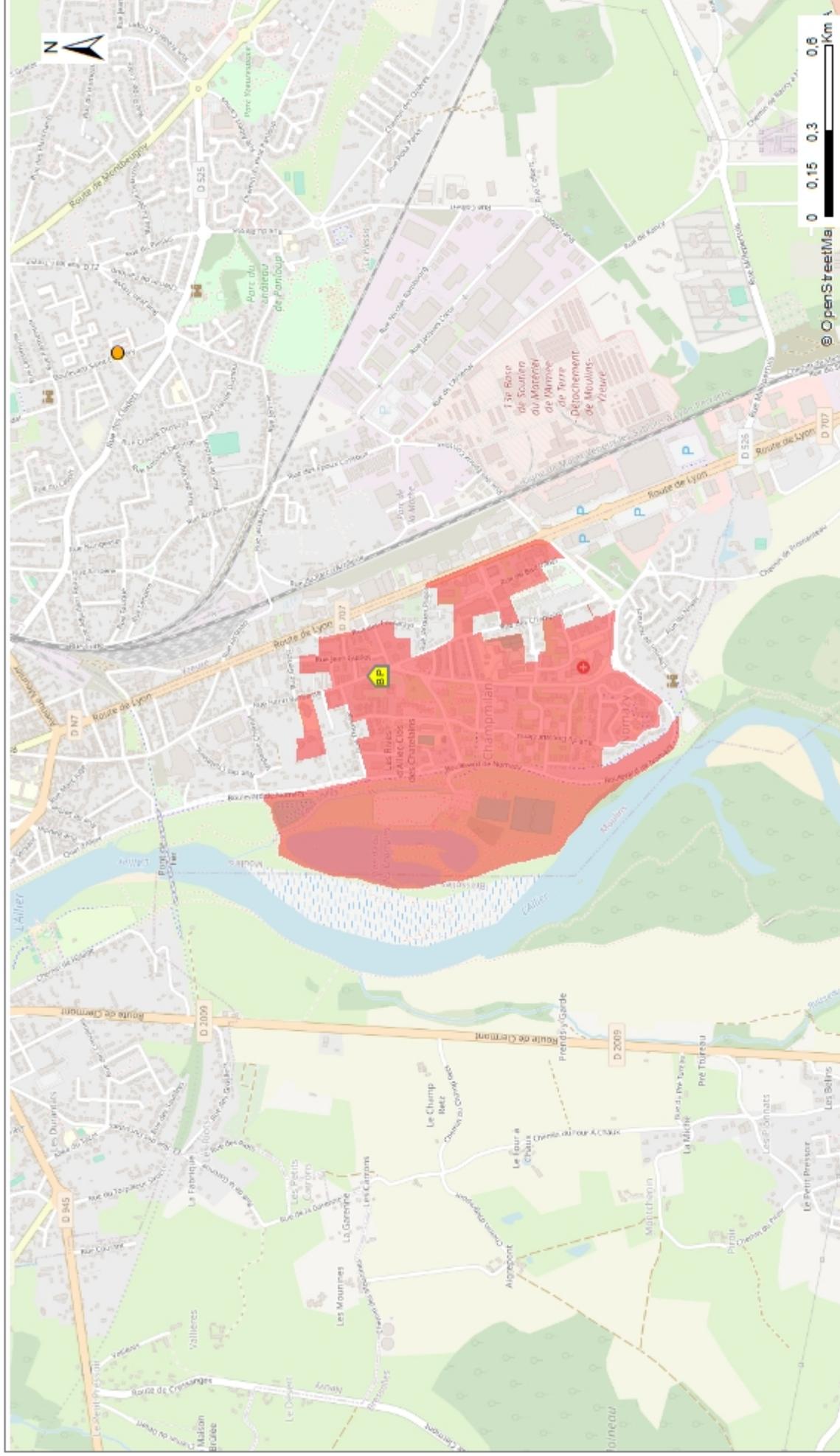
Source : QPV, décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024, modifiant la liste des quartiers prioritaires. Présence postale au 31 décembre 2025.

### Points de contact

-  Bureau de poste
-  BP facteur-guichetier
-  BP France Services
-  Agence postale
-  Relais poste

 Quartiers de la politique de la ville

# Présence postale dans les quartiers de la politique de la ville



- Points de contact**
-  Bureau de poste
  -  BP facteur-guichetier
  -  BP France Services
  -  Agence postale
  -  Relais poste

 Quartiers de la politique de la ville

Source : QPV, décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024, modifiant la liste des quartiers prioritaires. Présence postale au 31 décembre 2025

## 2. Accessibilité au réseau postal

Au 31 décembre 2025, le maillage du réseau de La Poste dans le département de l'ALLIER permet à **93,5 %** de la population d'avoir accès à un point de contact postal situé à moins de 5 kilomètres et à moins de 20 minutes de trajet automobile. Le département de l'ALLIER se conforme ainsi à la norme d'accessibilité définie par le cadre législatif relatif à la présence postale sur le territoire français<sup>(3)</sup>.

Les communes au-delà de ces limites regroupent **6,5 %** de la population du département (cf. carte ci-après).

La population prise en compte pour le calcul du taux d'accessibilité est celle décomptée par l'Insee en 2023, seule donnée légale disponible à la date de l'établissement de ce rapport.

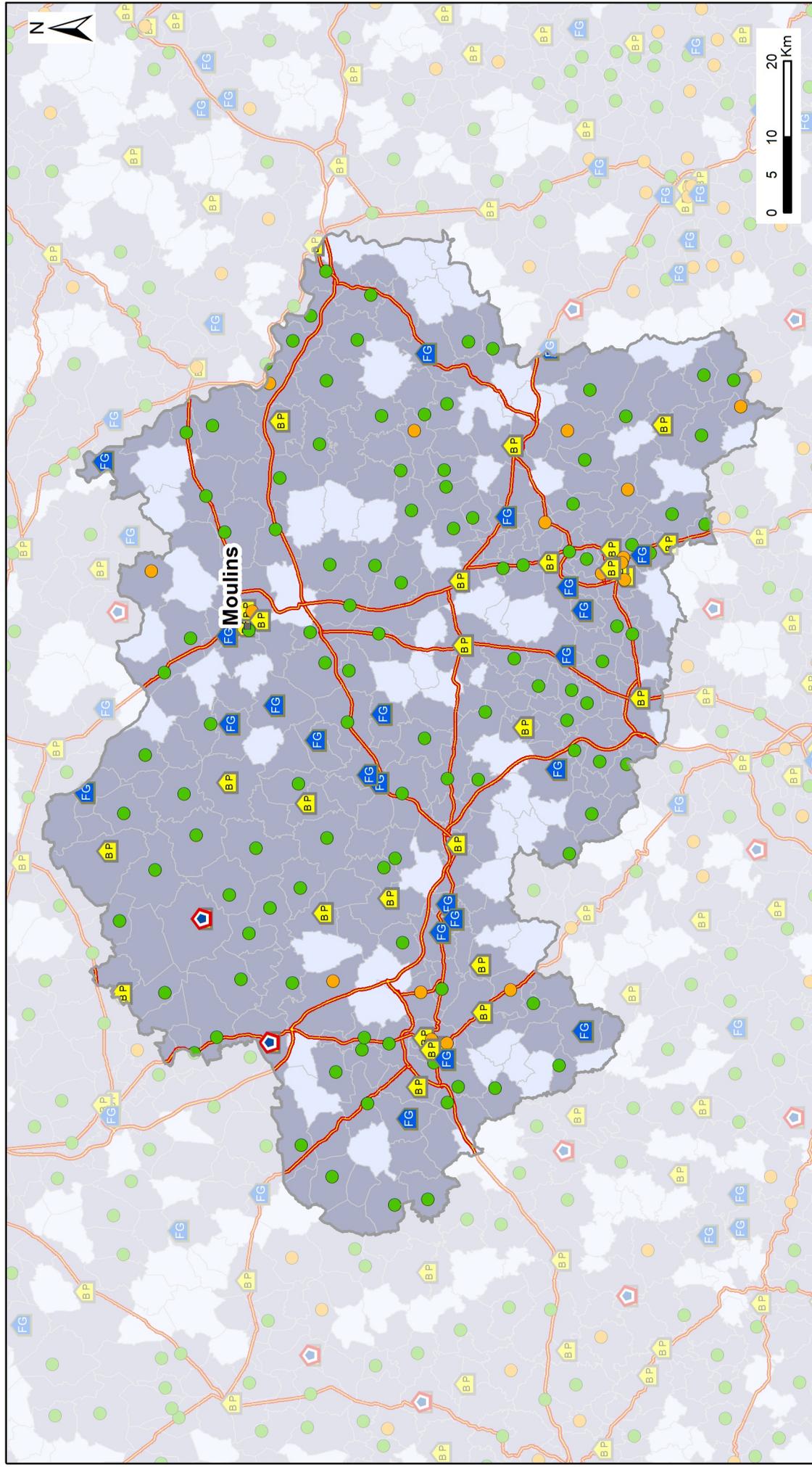
Les points de contact pris en compte dans le calcul du taux d'accessibilité sont ceux issus des systèmes d'information du Groupe La Poste au 31 décembre 2025.

Le calcul d'accessibilité au réseau postal est réalisé à partir de l'outil cartographique «Network Analyst» fourni par la société ESRI dont les données sont actualisées chaque année. Les distances routières sont exprimées en kilomètres et en minutes de temps de trajet routier et sont établies entre les centres-bourgs de communes.

Dans les calculs d'accessibilité d'un département sont intégrés les points de contact du département analysé mais également les points de contact situés dans les départements limitrophes.

La carte ci-après a été construite en prenant en compte les distances constatées par trajet routier entre les centres-bourgs des communes de l'ALLIER et les points de contact dans le département de l'ALLIER et les départements limitrophes au 31 décembre 2025.

# Accessibilité au réseau postal



## Points de contact

-  Bureau de poste
-  BP facteur-guichetier
-  BP France Services

-  Agence postale
-  Relais poste

## Accessibilité au réseau

-  Communes < 5 km et < 20 min d'un point de contact
-  Communes > 5 km et > 20 min d'un point de contact

-  Routes principales
-  Communes 2025

### 3. Perspectives d'évolution du maillage postal

Le présent rapport permet de vérifier que les perspectives d'évolution du maillage postal pour les 12 prochains mois dans le département de l'ALLIER s'inscrivent dans le respect de la norme d'accessibilité fixée par la loi en matière d'aménagement du territoire et qu'elles garantissent le maintien du nombre de points de contact éligibles aux dépenses du fonds postal national de péréquation territoriale dans le département.

#### **Evolution du statut des points de contact (Article 4 du Contrat de Présence Postale Territoriale 2023-2025)**

1) Cas des points de contact éligibles pour le calcul de la répartition de la dotation nationale du fonds de péréquation (tels que définis à l'article 2) et de ceux situés dans des communes ayant un seul bureau de poste et dans les communes nouvelles.

Un bureau de poste peut être transformé en LAPC, LAPI, LRP, ou LRP ESS, ou tout autre partenariat :

- sur la base d'un diagnostic partagé transmis par La Poste à la commune concernée, préalable et formalisé ;
  - avec l'accord préalable du maire de la commune concernée, qui dispose de 2 mois (délai pouvant être porté à 3 mois sur demande expresse du maire) à partir de la saisine écrite de La Poste à l'issue de la présentation du diagnostic partagé. Le maire se prononce sur le changement de statut du point de contact et la nature du partenariat. L'absence de réponse au-delà des délais indiqués ci-dessus vaut décision d'acceptation de la transformation.
- Un point de contact géré en partenariat peut être transformé en bureau de poste selon la même procédure.

Le diagnostic partagé doit comprendre au minimum :

- des données relatives à l'activité économique, à l'évolution démographique, à l'offre et à l'accessibilité des services au public, aux projets de développement du territoire concerné ;
- une analyse de l'évolution de l'activité du point de contact concerné ;
- une analyse de la cohérence de l'offre postale à l'échelle intercommunale ou du bassin de vie ;

#### 2) Les autres points de contact

Un bureau de poste peut être transformé en relais poste, agence postale ou toute autre forme de partenariat à l'issue d'une consultation renforcée:

- sur la base d'un dossier préalable de synthèse partagé entre La Poste et le maire de la commune concernée, présentant l'offre globale de services postaux dans la commune ;
- complété d'un courrier de formalisation des évolutions envisagées, adressé au maire. Dès la réception de ce courrier, le maire dispose de 2 mois (délai pouvant être porté à 3 mois sur demande expresse de sa part) pour exprimer son avis, s'il le souhaite, sur le projet d'évolution du maillage postal qui lui est présenté, notamment le changement de statut du(les) point(s) de contact et la nature du(les) partenariat(s) envisagé(s). L'absence de réponse au-delà des délais indiqués ci-dessus vaut décision d'acceptation de la transformation.

Dans le cadre de ce dialogue et si le maire le demande, La Poste s'engage à lui soumettre, pour avis, un second projet d'évolution du maillage postal.

Un point de contact géré en partenariat peut être transformé en bureau de poste selon la même procédure.

## 4. Annexes

**Annexe 1 :** Le cadre législatif et réglementaire

**Annexe 2 :** Définition des points de contact éligibles et des quartiers de la politique de la ville

**Annexe 3 :** Le zonage en aires d'attraction des villes 2020

**Annexe 4 :** Cartographie de la population du département

La population au 1<sup>er</sup> janvier 2023  
L'évolution de la population depuis 2006

**Annexe 5 :** Offre de produits et services dans les points de contact du département

**Annexe 6 :** Liste des points de contact postaux dans le département de l'ALLIER

**Annexe 7 :** Evolutions envisagées pour les points de contact postaux dans le département de l'ALLIER

## Annexe 1 : Le cadre législatif et réglementaire

La loi du 2 juillet 1990, modifiée par les lois du 20 mai 2005 et du 9 février 2010, indique que l'entreprise « contribue, au moyen de son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire national, en complément de ses obligations de service universel ».

Au titre de sa mission d'aménagement du territoire, La Poste est soumise à des règles d'accessibilité :

- « *sauf circonstances exceptionnelles, ces règles ne peuvent autoriser que plus de 10 % de la population d'un département se trouve éloignée de plus de 5 km et de plus de 20 mn de trajet automobile, dans les conditions de circulation du territoire concerné, des plus proches points de contact de La Poste* ».
- « *ce réseau compte au moins 17 000 points de contact répartis sur tout le territoire français en tenant compte des spécificités de celui-ci, notamment dans les départements et collectivités d'outre-mer* ».

Elle est également soumise à une règle d'adaptabilité : « *pour remplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste adapte son réseau de points de contact, notamment par la conclusion de partenariats locaux publics et privés, en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale* ».

Le décret du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire conduit La Poste à établir chaque année, dans chaque département, un rapport décrivant la liste et la localisation des points d'accueil du public constituant son maillage territorial afin de vérifier le respect de la norme d'accessibilité fixée dans la loi.

Le contrat de présence postale territoriale 2023-2025, signé entre l'Etat, l'association la plus représentative des maires de France et La Poste, fixe les lignes directrices de gestion du fonds de péréquation conformément au décret du 5 mars 2007. Dans ce cadre, il définit les critères d'éligibilité suivant des formats spécifiques des points de contact postaux (Article 2).

Le contrat de présence postale 2023-2025 se fixe comme principal objectif de répondre de manière engagée aux besoins de proximité et aux attentes de solutions concrètes et adaptées aux spécificités locales exprimées dans tous les territoires.

## **Annexe 2 : Définition des points de contact éligibles et des quartiers de la politique de la ville**

Le contrat de présence postale territoriale 2023-2025 définit le périmètre des points de contact pris en compte pour le calcul de la répartition de la dotation nationale du fonds de péréquation (article 2) :

- Les bureaux de poste facteur-guichetier dans les communes de moins de 10 000 habitants et les bureaux de poste ouverts moins de 18 heures dans les communes de moins de 10 000 habitants<sup>(4)</sup>.
- Les LPAC et LPAI implantés dans une commune de moins de 10 000 habitants<sup>(4)</sup>.
- Les LPR ou LPR ESS situés dans les communes de moins de 2 000 habitants<sup>(4)</sup>.
- Les points de contact situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les bureaux de poste à priorité sociétale<sup>(5)</sup>.
- Les points de contact situés dans les DROM.

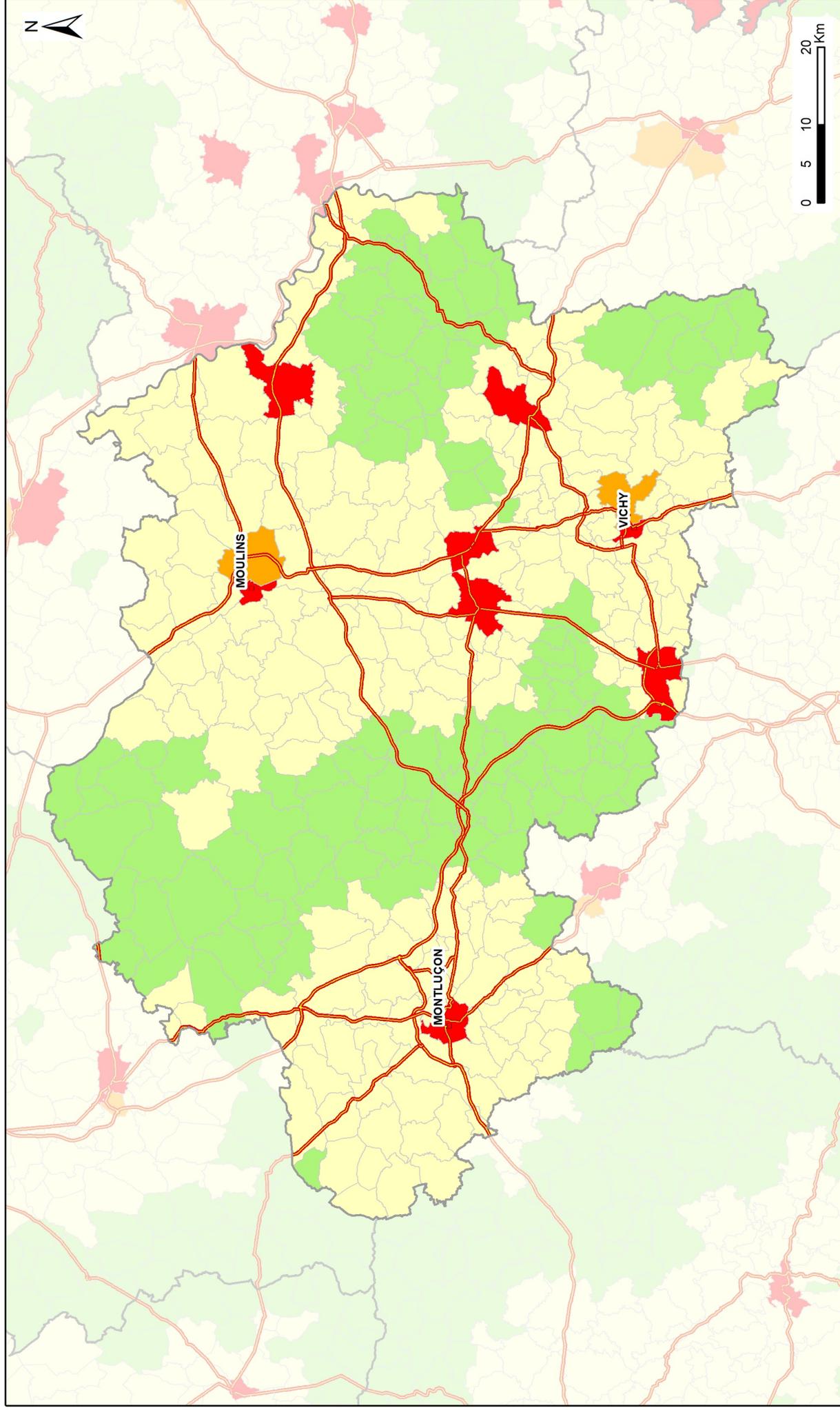
L'évolution de cette définition peut être faite uniquement à la demande d'une des parties signataires du contrat.

Les quartiers de la politique de la ville : les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, modifiés par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015. Et à nouveau modifié par le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024, prenant en compte les évolutions démographiques et socio-économiques des territoires concernés. La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste de l'agglomération dans laquelle ils sont situés.

<sup>(4)</sup>Chiffre authentifié à partir des populations de 2023

<sup>(5)</sup>Tels que définis par le document d'application du contrat

### Annexe 3 : Le zonage en aires d'attraction des villes 2020



#### Catégorie de la commune

■ Commune-centre

■ Autre commune du pôle principal

■ Commune de la couronne

■ Commune d'un pôle secondaire

■ Commune hors attraction des villes

**L'aire d'attraction d'une ville**<sup>(6)</sup> est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

**Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne :**

- **Les pôles** sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, **la commune la plus peuplée est appelée commune-centre**. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le **coeur d'une aire d'attraction**.
- Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent **la couronne de l'aire**.

La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « **cities** » et « **aires urbaines fonctionnelles** » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

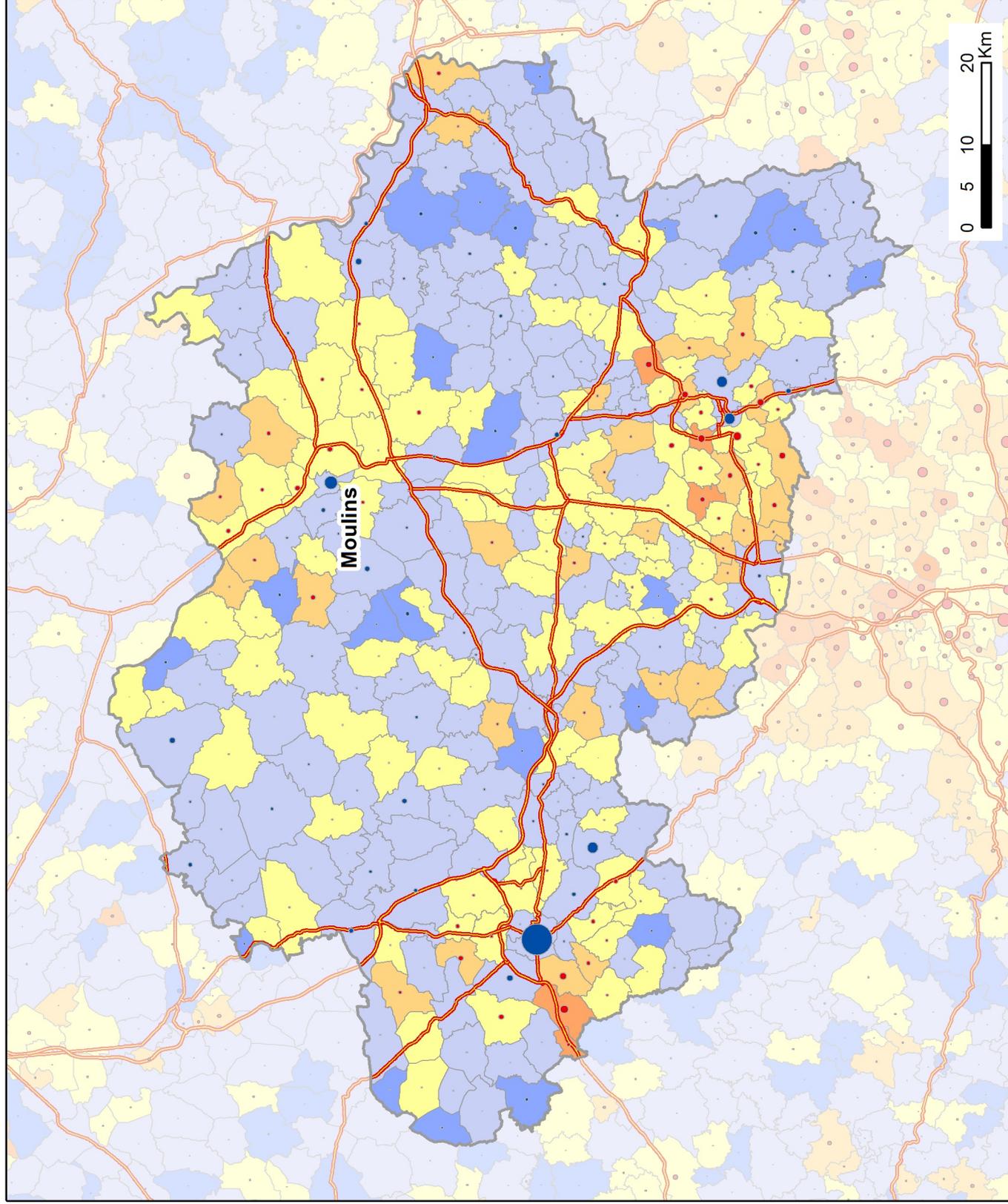
**Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire en 2017**. Les principaux seuils retenus sont : Paris soit 2 165 423 habitants, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

**Les aires d'attraction des villes, datées de 2020, ont été construites en référence aux déplacements domicile-travail connus au recensement de 2016.**

<sup>(6)</sup>Définition INSEE 2020



# L'évolution de la population entre 2006 et 2023



Source : Insee, recensement de la population 2006 et 2023.

## Annexe 5: Offre de produits et services dans les points de contact du département

LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE LA POSTE RELAIS ESS SERVICES +	BUREAU DE POSTE	LA POSTE RELAIS COMMERCANT LA POSTE RELAIS ESS LA POSTE RELAIS URBAIN
<b>OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
néant	CCP: Ouverture de compte	néant
néant	CCP: Établissement de chèque	néant
500€ sur 7 jours glissants	CCP: Retrait à vue	150 € sur 7 jours glissants (en option dans les Relais Poste Urbain)
500€ sur 7 jours glissants	CCP: Versement	néant
Dépôts/Retraits: 500 € sur 7 jours glissants	CNE: Toutes opérations	
néant	Produits Financiers: Ass Vie, PEL, Sicav...	néant
néant	Achats d'Actions	néant
<b>COURRIER ET COLIS</b>		
OUI	Timbre à date	OUI
OUI	Courrier simple	OUI
OUI	Prêt à poster (PAP)	OUI
OUI	Recommandé: Dépôt	OUI
OUI	Recommandé: Remise	OUI
OUI	Colis: Dépôt	OUI
OUI	Colis: Distribution	OUI
OUI	Colis: Contre remboursement	néant
néant	Services de Proximité: Poste Restante	néant
OUI	Services de Proximité: Contrats de réexpédition	OUI
OUI	Services de Proximité: Garde de courrier	OUI
OUI	Services de Proximité: Abonnement Mobilité	OUI
<b>TIMBRES</b>		
OUI	Vente de timbres	OUI
néant	Réservations philatéliques	néant
<b>ÉTABLISSEMENT DES PROCURATIONS</b>		
OUI	Postales	néant
néant	Financières	néant
<b>TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS</b>		
néant		néant

**Remarque :**

- Les produits et services non proposés dans les LPAC/LPAI ou les LPR sont disponibles :
- immédiatement dans le Bureau de Poste le plus proche,
- en différé dans les La Poste Agence Communales et Intercommunales et les La Poste Relais pour certains produits,
- sur commande par Internet pour certains produits.

## Annexe 6 : Liste des points de contact postaux dans le département de l'ALLIER

### Rappel des sigles :

ZFRR : Zone France ruralité revitalisation  
 ZMM : Zone de Montagne et de Massif  
 QPV : Quartiers de la politique de la ville  
 BPS : Bureaux à priorité sociétale

APC < 10 000 : Agence Postale Communale dans une commune de moins de 10 000 habitants  
 RPC < 2 000: Relais Poste Commerçant dans une commune de moins de 2 000 habitants  
 FG < 10 000: Facteur Guichetier dans une commune de moins de 10 000 habitants  
 BPinf18 : Bureau de Poste ouvert moins de 18 heures par semaine

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
030010	ABREST BP	AVENUE DE VICHY	oui	BP FG < 10 000	Autre
030020	AGONGES AP	1 PLACE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030030	AINAY LE CHATEAU BP	20 RUE DE L HORLOGE		Autres BP	ZFRR
030070	ARPHEUILLES SAINT PRIEST AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030080	MOULINS LES CHARTREUX AP	RUE DE DECIZE		Autre APC/API	ZFRR
030100	AUDES AP	3 PLACE DU MONUMENT	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030130	AVERMES AP	PRE BERCY 1	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030180	BAYET AP	21 RUE DES LUMINAIRES	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030220	BELLENAVES BP	5 RUE DU ROUSSILLON	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
030230	BELLERIVE SUR ALLIER BP	15 AVENUE JEAN JAURES		Autres BP	Autre
030250	BESSAY SUR ALLIER AP	1 PLACE THEODORE DE BANVILLE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030260	BESSON AP	23 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030270	BEZENET BP	87 ROUTE NATIONALE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
030290	BILLY AP	7 RUE DU CHATEAU	oui	APC/API < 10 000	Autre
030340	BOUCE AP	8 ROUTE DE SAINT GERAND DE VAUX	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030360	BOURBON L ARCHAMBAULT BP	7 RUE DU MOULIN		Autres BP	ZFRR
030410	LE BRETHON AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030420	LE BREUIL RP	2 IMPASSE DE L EGLISE ROMANE	oui	RPC < 2 000	ZFRR
030430	BROUT VERNET BP	GRANDE RUE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
030450	BUSSET AP	1 ROUTE DE LACHAUX	oui	APC/API < 10 000	ZMM
030480	CERILLY BP	58 AVENUE JEAN JAURES	oui	BP FS	ZFRR
030500	LA CHABANNE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR-ZMM
030520	CHAMBLET AP	PLACE DU 11 NOVEMBRE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030530	CHANTELLE BP	PLACE DE L OSCAMBRE		Autres BP	ZFRR
030550	LA CHAPELAUDE AP	route george sand	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030580	CHAPPES AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030620	CHARROUX AP	29 GRANDE RUE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030650	CHATEL DE NEUVRE AP	26 ROUTE DE MOULINS	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030660	CHATEL MONTAGNE AP	15 PLACE ALPHONSE CORRE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR-ZMM

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
030730	CHEMILLY AP	1 PLACE SAINT DENIS	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030740	CHEVAGNES AP	1 ROUTE NATIONALE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030790	CINDRE AP	ROUTE DE PUYFOL	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030800	COGNAT LYONNE AP	2 ROUTE D ESPINASSE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030820	COMMENTRY	9 RUE CHRISTOPHE THIVRIER		Autres BP	ZFRR
030840	COSNE D ALLIER BP	PLACE DU MARCHÉ		Autres BP	ZFRR
030860	COULANGES AP	20 RUE NATIONALE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030870	COULEUVRE AP	21 RUE JULES FERRY	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030910	CRECHY AP	13 RUE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030920	CRESSANGES AP	2 RUE DU MAGASIN A CHARBON	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030940	CREUZIER LE VIEUX AP	37 RUE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	Autre
030950	CUSSET BP	10 RUE GAMBETTA		Autres BP	ZMM
030960	SAINTE PLAISIR AP	5 GRANDE RUE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030970	DENEUILLE LES MINES AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
030980	DESERTINES BP	9 RUE JOLIOT CURIE		Autres BP	ZFRR
030990	DEUX CHAISES AP	15 RUE JEAN CHARLES VARENNES	oui	APC/API < 10 000	ZFRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
031000	DIOU RP	40 GRANDE RUE	oui	RPC < 2 000	ZFRR
031010	DOMERAT BP	BOULEVARD VICTOR HUGO		Autres BP	ZFRR
031020	DOMPIERRE SUR BESBRE BP	284 RUE NATIONALE		Autres BP	ZFRR
031030	LE DONJON BP	5 PLACE DE LA REPUBLIQUE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
031040	DOYET BP	PLACE JEAN JAURES	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
031080	ECHASSIERES AP	LIEU DIT LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR-ZMM
031090	ESCUROLLES AP	RUE DE LA POSTE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031100	ESPINASSE VOZELLE AP	9 RUE SAINT CLEMENT	oui	APC/API < 10 000	Autre
031120	ETROUSSAT AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031130	FERRIERES SUR SICHON AP	8 PLACE DE LA POSTE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR-ZMM
031140	LALIZOLLE AP	1 PLACE DE LA LIBERTE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR-ZMM
031150	FLEURIEL AP	1 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031170	FRANCHESSE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031180	GANNAT	2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE		Autres BP	ZFRR
031190	GANNAY SUR LOIRE BP	10 ROUTE DE DECIZE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
031200	GARNAT SUR ENGIEVRE AP	19 RUE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
031220	GIPCY AP	10 ROUTE DE COSNE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031230	BRESNAY AP	222 ROUTE DE SOUVIGNY	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031240	GOUISE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031270	HERISSON AP	4 Avenue Marcellin Simonnet	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031280	HURIEL BP	PLACE DE LA TOQUE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
031310	ISSERPENT AP	MAIRIE LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031330	JENZAT AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031380	LAPALISSE	4 PLACE MARECHAL LECLERC		Autres BP	ZFRR
031390	LAPRUGNE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR-ZMM
031420	LENAX AP	3 ROUTE DE LAPALISSE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031500	LOUROUX BOURBONNAIS AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031550	LURCY LEVIS BP	69 BOULEVARD GAMBETTA		Autres BP	ZFRR
031570	MAGNET RP	26 BIS AVENUE DE LA GARE	oui	RPC < 2 000	Autre
031610	MARCILLAT EN COMBRILLE BP	LE BOURG	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
031630	MARIOL AP	2 RUE DES FONTAINES	oui	APC/API < 10 000	ZMM
031650	LE MAYET DE MONTAGNE BP	RUE FRANCISQUE DRIFFORT		Autres BP	ZFRR-ZMM

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
031680	MEAULNE AP	10 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031740	MOLLES RP	36 rue du bourg	oui	RPC < 2 000	ZFRR-ZMM
031770	MONETAY SUR LOIRE AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031780	MONTAIGUET EN FOREZ AP	1 RUE DE LA VIEILLE PORTE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031790	MONTAIGU LE BLIN AP	LA PLACE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031800	MONTBEUGNY AP	RUE DE L AGRICULTURE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031810	MONTCOMBROUX LES MINES AP	1 RUE DU 18 JUIN 1940	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031830	LE MONTET BP	2 RUE DU FAUBOURG SAINT POURCAIN	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
031850	MONTLUCON CHATEAU	PLACE PIQUANT		Autres BP	Autre
031860	MONTMARIAULT BP	12 BOULEVARD CARNOT	oui	BP:inf18 < 10 000	ZFRR
031890	MONTVICQ BP	PLACE DE L EGLISE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
031900	MOULINS LES MARINIERS	40 PLACE JEAN MOULIN		Autres BP	ZFRR
031910	MURAT AP	5 PAUL LASSAUZE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
031950	NERIS LES BAINS BP	RUE VOLTAIRE		Autres BP	ZFRR
032020	NOYANT D ALLIER BP	33 RUE DE LA MINE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
032060	LA PETITE MARCHÉ AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
032070	PIERREFITTE SUR LOIRE AP	12 route de Coulanges	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032080	LE PIN AP	4 RUE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032100	POUZY MESANGY AP	9 RUE PIERRE PERONNEAU	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032120	QUINSSAINES AP	3 Rue de la Mairie	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032210	SAINTE BONNET TRONCAIS AP	12 PLACE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032250	SAINTE DESIRE COURCAIS AP	7 RUE DE LA GARE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032290	SAINTE ENNEMOND RP	7 BIS RUE DU BOURBONNAIS	oui	RPC < 2 000	ZFRR
032300	SAINTE ETIENNE DE VICQ AP	LIEU DIT LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032350	SAINTE GERMAIN LE PUY BP	5 RUE DU COMMERCE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
032360	SAINTE GERMAIN DES FOSSES BP	1 RUE DU MOULIN FROID		Autres BP	Autre
032370	SAINTE GERMAIN DE SALLES AP	1 PLACE AIME MATAT	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032380	SAINTE HILAIRE BP	RUE DE LA POSTE		Autres BP	ZFRR
032400	SAINTE LEON AP	12 RUE DU CONVENTIONNEL BEAUCHAMP	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032410	SAINTE LEOPARDIN D'AUGY AP	LIEU DIT LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032470	SAINTE MENOUX BP	1 IMPASSE DE LA POSTE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
032530	SAINTE POURCAIN SUR BESBRE AP	17 ROUTE DES TILLEULS	oui	APC/API < 10 000	ZFRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
032540	SAINTE POURCAIN SUR SIOULE	13 RUE MARCELLIN BERTHELOT		Autres BP	ZFRR
032580	SAINTE REMY EN ROLLAT BP	1 RUE DE LA POSTE	oui	BP FG < 10 000	Autre
032590	SAINTE SAUVIER AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032620	SAINTE VICTOR AP	7 RUE ANDRE GIDE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032640	SAINTE YORRE BP	RUE DU MARCHÉ		Autres BP	Autre
032650	SALIGNY SUR ROUDON AP	11 ROUTE DU DONJON	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032690	MONTLUCON ST JEAN RP	112 AVENUE JOHN KENNEDY		Autres RPC	Autre
032750	SOUVIGNY BP	ROUTE DE MONTLUCON	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
032770	TARGET AP	1 RUE DE LA GRAND PÉCHE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032790	TEILLET ARGENTY AP	23 GRANDE RUE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032820	THÈNEUILLE AP	PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032830	THIEL SUR ACOLIN AP	12 GRANDE RUE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032870	TREBAN BP	LE BOURG	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
032880	TREIGNAT AP	8 AVENUE DE LA GARE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032890	TRETEAU AP	1 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032900	TREVOL AP	5 ROUTE DE MOULINS	oui	APC/API < 10 000	ZFRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
032910	TREZELLES AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032920	TRONGET BP	3 RUE DES PERELLES	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
032930	URCAY AP	25 ROUTE NATIONALE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032960	VALIGNY AP	15 ROUTE D AINAY	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
032970	VALLON EN SULLY BP	RUE PAUL CONSTANS	oui	BP FS	ZFRR
032980	VARENNES SUR ALLIER BP	4 RUE DE L HOTEL DE VILLE		Autres BP	ZFRR
033010	VAUX AP	15 RUE SAINT EXUPERY	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033040	VENDAT BP	26 RUE DES LANDES	oui	BP FG < 10 000	Autre
033060	LE VERNET AP	22 RUE DE CUSSET	oui	APC/API < 10 000	ZMM
033090	LE VEURDRE BP	19RUE DE BOURBON L ARCHAMBAULT	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
033100	VICHY	PLACE CHARLES DE GAULLE	oui	BP en QPV	QPV
033110	VICQ AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033120	VIEURE AP	MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033130	LE VILHAIN AP	24 RUE DU BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033150	VILLEFRANCHE D ALLIER BP	AVENUE VICTOR HUGO	oui	BP <sup>inf</sup> 18 < 10 000	ZFRR
033160	VILLENEUVE SUR ALLIER AP	57 ROUTE DE PARIS	oui	APC/API < 10 000	ZFRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
033170	VIPLAIX AP	3 ROUTE DE SAINT PALAIS	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033190	VOUSSAC AP	LE BOURG	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033200	YGRANDE AP	9 RUE EMILE GUILLAUMIN	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033210	YZEURE BP	PLACE DE BENDORF		Autres BP	ZFRR
033220	VICHY LES AILES RP	RUE HENRI ET ANDREE PEQUET	oui	RPC en QPV	QPV
033240	VICHY GARETS RP	51 RUE DU VERNET		Autres RPC	Autre
033250	DURDAT LAREQUILLE RP	16 ROUTE DE CLERMONT	oui	RPC < 2 000	ZFRR
033260	VICHY PONCET RP	2 AVENUE PONCET		Autres RPC	Autre
033270	ARFEUILLES AP	PLACE DES VICTOIRES	oui	APC/API < 10 000	ZFRR-ZMM
033280	LUSIGNY AP	8 rue de la mairie	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033290	BEAULON AP	2 RUE DE LA POSTE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033300	HAUTERIVE APC AP	PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	Autre
033310	MOLINET AP	PLACE CHARLES VERTRAY	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033340	CREUZIER LE NEUF AP	21 RUE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	Autre
033350	PREMILHAT APC AP	8 RUE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033380	NEUILLY LE REAL LPAC AP	13 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
033390	LAVOINE LPR RP	LIEU DIT BOURG	oui	RPC < 2 000	ZFRR-ZMM
033430	BELLERIVE RP	16 PLACE D EGLISE		Autres RPC	Autre
033470	AVERMES CENTRE BP	42 RUE DE LA REPUBLIQUE	oui	BP FG < 10 000	ZFRR
033500	MONTLUCON BIEN ASSIS AP	1 PLACE DANIELLE CASANOVA	oui	APC/API en QPV	QPV
033540	ESTIVAREILLES LPAC AP	10 PLACE DU LAMPIER	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033560	JALIGNY SUR BESBRE AP	RUE DU CENTRE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033570	HAUT BOCAGE LA POSTE RELAIS RP	5 PLACE DE L EGLISE	oui	RPC < 2 000	ZFRR
033580	SORBIER LA POSTE RELAIS RP	5 LA GRANDE RUE	oui	RPC < 2 000	ZFRR
033600	EBREUIL AP	9 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033640	LE THEIL LPAC AP	40 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033660	BERT LPAC AP	3 PLACE PIERRE GONARD	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033670	MONTLUCON LE CAPRI RP	72 AVENUE DU 8 MAI 1945		Autres RPC	Autre
033690	NAVES COMMUNE DE NAVES LPAC AP	1 RUE DE L EGLISE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033700	BUXIERES LES MINES COMMUNE DE BU AP	AVENUE HENRI PONTET	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
033710	YZEURE SNC LE NARGUILLE RP	11 BOULEVARD SAINT EXUPERY		Autres RPC	ZFRR
033720	SAINTE ANGELE CHRETIENNOT MARIE-LA RP	1 ROUTE DE VILLEFRANCHE	oui	RPC < 2 000	ZFRR

Code REGATE	Nom	Adresse	Eligibilité	Type de point de contact au 31/12/2025	Type de Zonage
033730	ST GERAND DE VAUX COMMUNE DE SAI/AP	3 PLACE DE LA MAIRIE	oui	APC/API < 10 000	ZFRR
039200	MONTLUCON REPUBLIQUE BP	RUE DOCTEUR ROBERT GAGNE	oui	BP en QPV	QPV
039210	MONTLUCON FONTOUILLANT BP	AVENUE DE FONTOUILLANT	oui	BP en QPV	QPV
039220	VICHY LYAUTEY RP	21 RUE DU MARECHAL LYAUTEY		Autres RPC	Autre
039230	VICHY JEANNE D ARC BP	144 RUE JEAN JAURES		Autres BP	Autre
039410	MOULINS CHAMPINS BP	CONTRE ALLEE DES LAURIERS	oui	BP en QPV	ZFRR
039440	MOULINS LA MADELEINE AP	15 AVENUE DE LA LIBERATION		Autre APC/API	ZFRR

## Annexe 7 : Evolutions envisagées pour les points de contact du département de l'ALLIER

### Rappel du cadre réglementaire :

La modification éventuelle du mode de gestion de points de contact postaux dans les communes s'inscrit dans le respect par La Poste de la norme d'accessibilité à l'aménagement du territoire. En effet, tous les points de contact postaux du département, quel que soit leur statut, contribuent au respect de la norme d'accessibilité. Pour la bonne mise en place de ces évolutions, les échanges entre le représentant de La Poste et les collectivités concernées seront essentiels.

### Evolution du statut des points de contact (Article 4 du Contrat de Présence Postal Territoriale 2023-2025)

1) *Le cas des points de contact éligibles pour le calcul de la répartition de la dotation nationale du fonds de péréquation (tels que définis à l'article 2) et de ceux situés dans des communes ayant un seul bureau de poste et dans les communes nouvelles.*  
Un bureau de poste peut être transformé en LPAC, LPAI, LPR, ou LPR ESS, ou tout autre partenariat :

Sur la base d'un diagnostic partagé transmis par La Poste à la commune concernée, préalable et formalisé.

Avec l'accord préalable du maire de la commune concernée, qui dispose de 2 mois (délai pouvant être porté à 3 mois sur demande expresse du maire) à partir de la saisine écrite de La Poste à l'issue de la présentation du diagnostic partagé. Le maire se prononce sur le changement de statut du point de contact et la nature du partenariat. L'absence de réponse au-delà des délais indiqués ci-dessus vaut décision d'acceptation de la transformation.

Un point de contact géré en partenariat peut être transformé en bureau de poste selon la même procédure.

2) *Les autres points de contact.*

Un bureau de poste peut être transformé en LPAC, LPAI, LPR, ou LPR ESS à l'issue d'une consultation renforcée :

Sur la base d'un dossier préalable de synthèse partagé entre La Poste et le maire de la commune concernée, présentant l'offre globale de services postaux dans la commune.

Complété d'un courrier de formalisation des évolutions envisagées, adressé au maire. Dès la réception de ce courrier, le maire dispose de 2 mois (délai pouvant être porté à 3 mois sur demande expresse de sa part) pour exprimer son avis, s'il le souhaite, sur le projet d'évolution du maillage postal qui lui est présenté, notamment le changement de statut du ou des points de contact et la nature du ou des partenariats envisagés. L'absence de réponse au-delà des délais indiqués vaut accord.

Dans le cadre de ce dialogue et si le maire le demande, La Poste s'engage à lui soumettre, pour avis, un second projet d'évolution du maillage postal.

Un point de contact géré en partenariat peut être transformé en bureau de poste selon la même procédure.

**Projets envisagés :**

Le(s) bureau(x) de poste ci-dessous font l'objet d'une concertation entre La Poste et les élus concernés et pourraient voir leur forme de présence postale évoluer après accord du Maire (article 4.1 du contrat de présence postale 2023-2025) :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

La Poste poursuivra en 2026 une réflexion sur l'attractivité de son réseau qui conduira à une évolution probable de certains points de contact sur le territoire. Ces travaux viseront à constituer des véritables plateformes de services répondant aux besoins et aux modes de vie des clients, tout en prenant en compte les projets majeurs des villes.